

CONCEPT THERAPEUTIQUE

Extrait d'un rapport d'une commission de surveillance écossaise de la psychiatrie datant de **1880** :

"...L'augmentation des possibilités d'occupation et de la liberté de mouvement (des malades mentaux) entraîne une amélioration du comportement psychotique et du contrôle de soi-même de la part des patients."

La réhabilitation professionnelle doit tenir compte des différences individuelles, doit trouver le bon rapport entre les incapacités et les capacités et doit respecter la différence, le "Anders Sein". -

(Zeelen, Van Weeghel (**1994**). Berufliche Rehabilitation psychisch Behindeter)

1 - Quelques principes de base

a) Le réhabilitation psychiatrique

La **Réhabilitation Psychiatrique** est une tentative d'intégration de deux approches thérapeutiques de personnes souffrant de maladies psychiques sévères et persistantes:

l'approche sociale de la **Réhabilitation Psychosociale**

l'approche médicale de la **Psychiatrie**

La **Réhabilitation Psychosociale** s'est développée aux USA après la 2^{ème} guerre mondiale comme une alternative sociale au modèle médical dominant dans le traitement des patients psychiatriques. Elle est définie comme un " processus qui facilite le retour d'un individu à un niveau optimal de fonctionnement autonome dans la communauté ". Elle met l'accent sur l'intégrité et les forces de l'individu plutôt que sur sa maladie et propose une approche globale incluant la réadaptation au travail, le logement, les loisirs sociaux, l'éducation et l'adaptation personnelle.

La **Psychiatrie**, par rapport aux maladies mentales sévères, a évolué de son côté en adoptant des modèles bio-psycho-sociaux de compréhension des troubles psychiques et en mettant au point des traitements et des stratégies d'intervention individualisées qui prennent aussi en compte l'environnement du patient, cela grâce notamment au courant cognitivo-comportemental.

La **Psychiatrie** et la **Réhabilitation Psychosociale** ont beaucoup à gagner d'une mise en commun de leur approche respective. C'est qu'essaye de faire Mathëllef asbl au Mutterter Haff, un atelier thérapeutique des personnes souffrant de maladies psychiques.

Pour Mathëllef asbl il ne suffit pas de procurer des soins de qualité à une personne atteinte de troubles psychiques chroniques et invalidants, mais qu'il faut également s'assurer qu'elle évolue dans un environnement qu'elle a choisi et où elle se sent en sécurité. Il faut s'assurer qu'elle peut être accueillie près de son domicile pour des soins et ce à tout moment, même en urgence, qu'elle est inscrite dans un projet de réhabilitation qui lui convient et qu'elle a facilement des aidants à sa disposition.

L'atelier thérapeutique « Mutterter Haff » travaille selon le concept de la psychiatrie sociale. Conformément à cette conception, la prise en charge des personnes malades psychiques met l'accent sur les causes sociales des troubles psychiques. Les références sociales et les conditions familiales et sociétales des personnes malades sont prises en compte avec la même attention que les considérations médicales usuelles. A côté de ces aspects physiques, neurologiques et psychiques, le milieu social revêt une importance capitale et est considéré comme cause première pour un bon nombre de troubles psychiques.

b) L'interdisciplinarité

Pour assurer la réhabilitation psycho sociale, les méthodes de travail de Mathëllef asbl se basent sur le principe de l'interdisciplinarité. Celle-ci implique la mise en commun des compétences, des connaissances et des qualités de chaque membre du personnel de l'atelier ou des collaborateurs externes. C'est de cette collaboration coordonnée de tous que naît la plus value du principe de l'interdisciplinarité, indispensable pour prendre en charge et accompagner le malade psychique dans le respect de sa personne.

En pratique, ce principe peut être réalisé par :

- une hiérarchie tant soit peu plane, en déléguant les responsabilités selon les compétences professionnelles psychiatriques spécifiques,
- la communication de toute information pertinente et utile pour le bien-être et le développement personnel et professionnel du malade et de son entourage, qu'elle soit de type médicale, psychologique ou sociale,
- l'accessibilité facile et permanente pour chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire à ces informations,
- des réunions régulières de l'équipe complète et de l'équipe encadrante (mensuellement/hebdomadairement),
- des réunions régulières avec la personne concernée pour surveiller son évolution professionnelle, pour adapter les démarches réhabilitatives entreprises pour éventuellement redéfinir les lignes de conduite et les objectifs de la prise en charge.

c) Le principe de la communauté thérapeutique (therapeutische Gemeinschaft)

La « communauté thérapeutique » (therapeutische Gemeinschaft) peut être considéré comme un vaste domaine d'action thérapeutique englobant la totalité des énergies thérapeutiques de la structure concernée, ici de l'atelier

thérapeutique. En même temps, elle est constituée par la communauté des malades qui la composent et qui se soutiennent mutuellement dans leurs processus thérapeutiques, c'est une communauté de vie temporaire. Des malades avec des problèmes similaires se décident d'utiliser les moyens de la communauté pour participer à leur thérapie sous la guidance de personnel compétent.

Les valeurs véhiculées par une telle communauté sont :

- honnêteté et franchise
- équilibre en ce qui concerne le « prendre » et le « donner »
- croissance personnelle pour assumer ses devoirs et faire valoir ses droits
- confiance dans les vertus thérapeutiques de la communauté
- confiance dans le pouvoir de la volonté et de la conscience
- responsabilité personnelle vis-à-vis de soi-même et des autres
- sens de la communauté.

C'est à partir de ces valeurs que les méthodes suivantes, respectées par les malades et le personnel, ont été élaborées :

- réunion trimestrielle en communauté
- réunion quotidienne des professionnels
- thérapie de groupe
- réunions mensuelles avec les délégués (par département) des malades
- responsabilisation des malades par l'attribution de fonctions au sein de l'atelier (délégués, hygiène, sécurité, ...)
- Système de parrainage pour faciliter l'intégration

Dans le cadre de la communauté thérapeutique, les personnes malades bénéficient d'un maximum d'autonomie et les contraintes se résument aux contraintes professionnelles. Elles peuvent participer à l'administration et la gestion en aidant à l'élaboration de règles et de procédures. Les questions liées à la discipline au travail, l'hygiène, la sécurité, la responsabilité personnelle, le comportement au travail, ... font partie intégrale de la communauté. Apprentissage en agissant, observation active, soutien réciproque, collaboration efficace constituent des éléments essentiels de la communauté thérapeutique.

Tous les collaborateurs permanents font partie de cette communauté. Chacun a un contact régulier et fréquent avec les malades, que ce soit l'éducateur instructeur, le psychologue ou le comptable. Lors des réunions, l'opinion de chacun revêt la même importance, chacun est considéré par rapport à sa fonction dans la ferme. Dans la mesure du possible la planification des travaux se fait ensemble avec les malades, les décisions sont prises ensemble. Pratiquer le concept de la communauté thérapeutique veut dire solliciter beaucoup tous ses collaborateurs, mais le résultat espéré vaut cet effort.

Le travail est toujours une activité sociale, une entreprise coopérative. Il constitue la forme dominante de toute activité humaine. Les hommes influencent au moyen de leur travail leur environnement matériel et social. Ils acquièrent de nouvelles connaissances, de nouvelles aptitudes, de nouvelles capacités et la

rémunération qu'ils obtiennent en échange du travail leur permet de s'assurer un niveau de vie adéquat, sinon acceptable.

La réhabilitation professionnelle en psychiatrie est basée sur l'idée qu'une activité productive aide à améliorer la confiance en soi et le fonctionnement général de la personne. Le travail est censé posséder des vertus thérapeutiques susceptibles d'écourter le séjour des malades à l'hôpital.

On peut donc affirmer que dans le contexte d'une psychiatrie sociale, la participation active au monde de travail protégé ou non-protégé est un des piliers pour une intégration ou réintégration sociale réussie des personnes handicapées par une maladie psychique.

Les méthodes de travail de la réhabilitation professionnelle pratiquée par Mathëllef asbl s'orientent aux citations suivantes :

Tout ce qui nuit ou entrave le développement psychique d'un salarié "normal" dans une situation de travail a également des effets négatifs sur les "salariés" avec des troubles psychiques

Tout ce qui stabilise ou favorise le développement psychique d'un salarié "normal" dans une situation de travail a en général également des effets positifs sur les "salariés" avec des troubles psychiques

2 - Approche thérapeutique.

Mathëllef asbl préconise dans la ferme d'équitation des techniques de soins particulières en vue d'un réentraînement à l'exercice d'une activité professionnelle et sociale. C'est le travail qui est l'axe organisateur du soin. Néanmoins, il ne constitue qu'un élément du projet thérapeutique plus global du patient qui conserve un suivi ambulatoire extérieur avec lequel des liens seront développés en essayant d'inclure tous les services de psychiatrie extra et intra hospitalière. Dans son atelier thérapeutique, la Mathëllef asbl veut participer aux soins et actions de réadaptation de personnes présentant des troubles psychopathologiques importants, mais qui restent compatibles avec une vie collective. Elle propose son soutien dans une démarche de réhabilitation, de resocialisation et de reprise d'autonomie. Ce projet, alliant suivi médical et poursuite des soins psychiques, écoute et accompagnement et reprise adaptée des activités professionnelles, aspire à mettre le malade en mesure, au terme de son séjour, de se réapproprié une existence sociale et une vie autonome. Ceci inclut aussi des démarches de réinsertion professionnelle qui peuvent être entreprises en accord avec le malade. L'atelier thérapeutique de Mathëllef asbl se voit en quelque sorte comme un maillon dans le système d'insertion socio professionnelle.

Les travaux à effectuer dans la ferme thérapeutique équestre doivent s'orienter aux capacités des personnes malades, ainsi qu'aux restrictions de leurs aptitudes causées par la maladie. Ils favorisent le maintien et/ou l'accroissement des capacités à différents niveaux (social, psychique, professionnel) en offrant une activité professionnelle adaptée encadrée par des artisans de métiers et d'expérience en collaboration avec une équipe psychosociale et les différents

réseaux constituant l'environnement de la personne (familles, médecins, centre de jour, foyers d'accueil, service de suivi à domicile ...)

Ce qui va être sollicité chez le malade est à la fois son engagement individuel et son inclusion dans un groupe. Les activités sont proposées dans la perspective de faire émerger ou de réveiller des capacités à travers le travail.

Par l'exercice d'un travail manuel, l'impulsion d'une dynamique de travail avec le respect nécessaire des règles de la vie professionnelle (horaires, respect des engagements, responsabilité), le maintien des capacités relationnelles et d'un contact avec la réalité seront assurés. L'idée de rendement est présente, mais le travail est aussi vu comme un médiateur relationnel et social.

Toutes les difficultés que vivent constamment les malades psychiques seront abordées:

- supporter d'être dans un groupe,
- l'irrégularité et l'absentéisme,
- la lenteur dans l'exécution des tâches,
- la difficulté de compréhension d'un enchaînement de consignes,
- la fatigabilité... et
- le vécu antérieur d'échec face aux situations professionnelles pour certains.

Chaque département de l'atelier thérapeutique proposera des activités concrètes avec des exigences et une finalité directement perceptible, nécessitant une certaine technicité à des degrés variables.

La personne sera prise en compte dans sa globalité. Son autonomie, mais également la qualité de sa vie quotidienne, l'état des relations familiales, les questions concernant son hébergement et son traitement médical psychologique et social peuvent être des éléments à prendre en considération.

L'idéal serait de pouvoir s'appuyer sur des échanges avec le milieu thérapeutique et le milieu de vie ordinaire dans tous les domaines (formations professionnelles, remise à niveau scolaire, stage en entreprise, etc.).

La prise en charge dans l'atelier est d'avantage centré sur la personne que sur la maladie. Ce sont les capacités et les aspirations des malades qui sont au premier plan afin de permettre au malade de retrouver un équilibre psychosocial, une image de soi positive et le courage nécessaire pour affronter la maladie, son évolution, son destin.

Le travail permet de structurer la journée (se lever le matin, manger à des heures précises, ...), de créer des contacts sociaux réguliers, de gagner de l'assurance et de la confiance en soi-même par l'intermédiaire des produits réalisés et des services fournis. Il crée surtout les conditions matérielles nécessaires pour combler des situations de pauvreté (logement, nourriture, hygiène, ...) qui sont souvent à l'origine de l'exclusion sociale des malades psychiques.

La philosophie de Mathëllef asbl est que ce ne sont pas les déficits, mais les capacités et les aspirations professionnelles des malades psychiques qui sont pris en considération. Le but est d'offrir aux collaborateurs malades des emplois adaptés à leurs possibilités et à leurs aspirations. Ces emplois s'orientent aux capacités restantes et à l'état de santé des personnes et les heures de travail à prester sont fixées d'un commun accord allant de quelques heures par semaine

à un emploi plein temps. Le séjour au Mutterter Haff est considéré comme évolutif et toutes les possibilités sont discutées et les décisions appellent toutes les personnes concernées, allant du médecin traitant, l'équipe assurant le suivi psychiatrique, l'équipe du Haff. La décision finale restera cependant toujours celle du collaborateur malade seul, c'est de son existence, de son être dans la société, de ses désirs et aspirations, de sa vie qu'il y va !

Dans le langage quotidien des ateliers, les thèmes mis en évidence sont la formation professionnelle, le travail, la qualité des services prestés, le travail bien fait. Dans ses activités de réhabilitation psychiatrique, Mathëllef asbl tient à bien séparer l'approche médicale et thérapeutique de la réhabilitation professionnelle. Ne perdant pas de vue la maladie psychique des collaborateurs, leur fragilité et vulnérabilité, la prise en charge de Mathëllef asbl est plutôt axé sur le travail avec toutes ses contraintes, mais aussi ses aspects positifs.

Pour ceux intéressés et à long terme, fournir la possibilité d'un "training on the job" ou même une formation pratique dans un des départements, avec l'objectif d'une réinsertion dans le milieu de travail non-protégé pour les plus valides de ces personnes.

Pour Mathëllef asbl, trois principes fondamentaux s'imposent :

a) Suivant le principe de la **normalisation de l'aide** à fournir aux handicapés psychiques (Normalisierung der Hilfen), l'aspect professionnel est primordial au Mutterter Haff.

L'atmosphère qui règne dans les services du Mutterter Haff est censée se rapprocher de celle d'entreprises du privé et c'est la qualité des services prestés qui fera sa renommée dans la société.

Le lien thérapeutique se fait dans des rencontres régulières avec les médecins traitants et le personnel des services assurant le suivi psychiatrique des collaborateurs.

b) Les activités des différents services sont :

- sensées et structurées,
- rémunérées
- aboutissent à un service de qualité au client.

c) L'admission se fait selon des horaires flexibles, adaptés et évolutifs. La collaboration dans les différents services n'est pas limitée dans le temps (Dauer-, Lebensarbeitsplatz), mais une constante supervision et guidance assureront une prise en charge évoluant selon les aspirations et possibilités des personnes concernées.

3 - Les services du Mutterter Haff:

Le Mutterter Haff est conçu comme un lieu de rencontre et constitue donc une structure à 100% ouverte au grand public. En venant travailler au Haff, les malades psychiques sortent de leur isolement. Ils sont face à la société, aux gens qui les ont ignorés la plupart du temps. A la ferme de Moutfort, ils ont la

possibilité de montrer leurs compétences en prestant en professionnel un service de qualité aux clients.

Des contacts multiples avec des personnes non concernées, les locataires de boxes et les clients de la brasserie, sont possibles. Les nombreux visiteurs du Haff circulent librement autour des manèges et dans la brasserie en respectant le règlement d'ordre intérieur du Haff.

Du au non achèvement des infrastructures immobilières du Mutterter Haff, la brasserie qui constitue un lieu publique où de nombreux clients viennent manger ou déguster une boisson, tient en même temps lieu de cantine pour les collaborateurs malades. Cette situation, quoique contraignante, est interprétée comme chance, comme possibilité donnée aux collaborateurs malades d'entrer en contact, de rencontrer les gens.

Lors des différentes manifestations du Haff, buffets, réceptions ou festivités organisées par la Mathëllef asbl, les collaborateurs malades sont toujours invités et encouragés à participer. Ils sont toujours les bienvenus.

La Mathëllef asbl veut créer une structure réhabilitative à seuil modéré voire bas pour faciliter l'admission de ceux et de celles qui ont été délaissés dans le domaine d'encadrement psychiatrique complémentaire, devenu lui aussi de plus en plus dur et contraignant car axé sur des contraintes rigides, demandant des personnes souffrantes des efforts quasiment surhumains, car dictées par les lois du marché.

a) L'entretien des chevaux

Les travaux d'entretien des chevaux comprennent :

- l'alimentation des chevaux
- le nettoyage des boxes
- le nettoyage des écuries
- le nettoyage des alentours
- la conduite aux pâturages
- l'entretien des manèges et des chemins d'accès
- éventuellement la longe et l'équitation (formation ou expérience requise)

Les collaborateurs reçoivent chacun une tenue complète de vêtements de travail et des souliers de travail qu'ils ont l'obligation de mettre lors de leur travail à la ferme.

b) La brasserie "Beim Pier »

La collaboration dans la brasserie comprend d'une part les travaux de cuisine, le déballage, le rangement des aliments, la préparation des plats.

Tout collaborateur aide au nettoyage complet de la cuisine, de tout le matériel.

Le service à table des boissons et des plats comprend la prise des commandes, leur exécution exacte dans les délais et un service impeccable.

Les collaborateurs de cet atelier doivent veiller à une hygiène qui travaillent comme aide-cuisiniers reçoivent chacun une tenue de cuisine avec des souliers spéciaux et ceux qui assurent le service de table reçoivent un tablier spécial. De

même, pour les collaborateurs serveurs le port d'un pantalon noir et d'une chemise blanche est obligatoire.

Pour les collaborateurs malades, bénéficiaires RMG, stagiaires et bénévoles, inscrits à la ferme de Mutfert et travaillant dans la brasserie, la consommation de boissons alcoolisées est strictement interdite pendant le travail.

c) Accueil - Réception

Une tenue vestimentaire et une hygiène personnelle correcte sont de mise dans ce département très exposé. Les tâches sont très diversifiées et comprennent :

- Highih
- Lkjjmjk
-

4) Règlement d'ordre intérieur

a) Personnes prises en charge

10-20% des participants dans les ATW peuvent être des personnes qui ne souffrent pas de la maladie psychotique.

Age : 18 - 65 ans

Sexe : masculin/féminin

Nombre : 34 personnes

b) Procédures et conditions d'admission

Chaque personne désirant travailler dans les ATW, doit se tenir aux conditions d'admission suivantes :

- se présenter personnellement aux ATW
- formuler et envoyer une demande écrite
- présenter un certificat médical et être suivi régulièrement par un médecin psychiatre et/ou par un agent psychosocial

Chaque candidature sera prise en considération dans le cadre d'une commission d'admission.

Horaires de travail

La durée d'une journée de travail d'un collaborateur est fixée dans un "contrat thérapeutique". Celui-ci peut varier entre seulement quelques heures par semaine en fonction de l'état de santé et des désirs de la personne et quarante

heures par semaine. L'équipe psychosociale veille à ce que ce contrat soit adapté aux besoins spécifiques de la personne.

Des pauses-café le matin et l'après-midi, ainsi qu'une pause de midi sont fixées à des heures précises.

Une pointeuse permet de gérer les présences et les absences du personnel, des collaborateurs malades et autres.

Contrat de participation

Les personnes commençant leur travail dans les ATW signent un contrat qui fixe les conditions de participation.

Stage

Toute personne qui commence à travailler dans les ATW effectue un stage d'un mois qui n'est pas rémunéré. Si toutefois cette personne s'adapte bien au rythme de travail de l'atelier, la responsable de l'atelier et l'équipe encadrante peuvent avancer le paiement de la prime.

Une bonne adaptation au rythme de travail veut dire :

- n pas d'absences non motivées
- n ponctualité quant aux horaires de travail
- n attitude de travail positive.

Après cette période de stage le contrat de chaque participant sera rediscuté et son admission dans les ATW dépendra de l'évaluation de sa période de stage.

Prime

Chaque personne travaillant dans les ateliers reçoit une prime mensuelle dont le montant est calculé selon ses heures de présence dans les ATW au tarif de 50 F l'heure.

Transport

Les ATW prennent en charge les coûts de transport (bus/train) de tout endroit du pays vers Walferdange et retour.

A 8 15 et 16 30 hrs une navette des ATW assure le transport des participants de et vers la gare de Walferdange.

Repas de midi

Les repas de midi servis dans la cantine sont gratuits pour les participants qui viennent travailler plein-temps.

Pour les personnes qui travaillent mi-temps dans les ATW, une participation aux frais de 80 F par repas est déduite de leur prime mensuelle.

Tenue de travail et autres articles de sécurité

Une tenue de travail complète ainsi que d'autres articles de sécurité sont fournis par les ATW. Chaque année cette tenue est renouvelée. A cet effet une caution

est à déposer qui sera remboursée à la fin du □□contrat de participation après la remise de cette tenue, ainsi que des autres articles de sécurité et si la personne n'a plus d'obligations envers les ATW.

Caution menuiserie/serrurerie/cuisine : 3.000 F

LE PORT DE LA TENUE DE TRAVAIL EST OBLIGATOIRE!

Congés

Chaque participant a droit à au moins deux jours de congé par mois, c. à d. 25 jours de congé ordinaire par an et 6 jours de congé extraordinaire pour les personnes handicapées. A ces jours de congé □□s'ajoutent généralement les jours fériés d'usage. En général 2/3 du congé sont fixés d'office par les ATW (congé collectif). Le restant est à la disposition des participants.

LES DEMANDES DE CONGÉ SONT A FORMULER AU MOINS UN JOUR A L'AVANCE !

Absences et congé de maladie

En cas de retard ou de malaise, les absences sont à signaler avant 10 heures du matin le jour même, sinon cette absence est considérée comme absence non motivée.

Après deux jours d'absence un certificat médical devient obligatoire.

Le congé de maladie est payé le premier mois d'absence, et la personne malade reste inscrite dans les ATW pour une durée maximale de trois mois. Après ce délai une nouvelle demande d'admission devient nécessaire pour revenir travailler dans les ATW.

DES ABSENCES RÉPÉTÉES DE UN OU DEUX JOURS PEUVENT ENTRAÎNER L'EXCLUSION DES ATW !

Pour des besoins urgents (déménagements, décès, visite médicale mensuelle, administration de l'emploi etc.) un congé spécial peut être accordé, si le chef d'atelier est informé d'avance.

Drogues et alcool

La consommation de drogues (drogues illégales ou médicaments non prescrits par le médecin traitant) et/ou alcool sur le lieu de travail est strictement interdite. De même chaque participant est censé se présenter lors du commencement du travail dans un état sobre. Dans le cas contraire l'équipe encadrante a l'obligation de l'exclure des ATW

Exclusion

Si un participant est exclu des ATW, une nouvelle demande d'admission ne pourra être faite qu'après une période de trois mois.

Si une personne démissionne, cette démission ne sera acceptée □□qu'après un délai d'une semaine. □□Une fois la démission acceptée, une demande d'admission ne sera acceptée qu'après une période de trois mois.

Hygiène et sécurité

Chaque participant s'engage à respecter le règlement interne en ce qui concerne l'hygiène (personnelle, vestiaires, douches, WC) et le comportement vis-à-vis des autres participants et du personnel encadrant ainsi que□la conscience professionnelle □(ponctualité, discipline, pauses cigarette et appels téléphoniques trop fréquents etc.)

Le règlement interne est censé garantir le bon fonctionnement des ATW et faciliter le travail et la collaboration.

Toutes les six semaines des **réunions de service** ont lieu. Y participent les éducateurs instructeurs responsables, le psychologue responsable et les collaborateurs inscrits. Les points discutés dans ces entrevues tournent autour de l'organisation de travail, de la collaboration interne et du bien-être au travail sont évoqués et discutés. Ceci comprend aussi bien des aspects de production, de fonctionnement, de collaboration, que des aspects relationnels au sein du groupe de travail. Tous les partis concernés peuvent y apporter leurs suggestions, critiques ou propositions.

Dans ce même ordre d'idée, chaque département élit parmi les collaborateurs un délégué. Celui-ci assure le lien en cas de litige entre les collaborateurs et les responsables. Ils participent à une réunion mensuelle avec le psychologue responsable. Ils peuvent y discuter tous les problèmes qu'ils jugent importants et obtenir toutes les informations qu'ils désirent.

d) Travail rémunéré

Pour leur travail au Mutterter Haff, les collaborateurs malades reçoivent une prime d'encouragement à raison de 1,5 euros l'heure qui a été agréée par le représentant du Ministère de la Santé et qui est calculée sur base des heures de présence. Les congés et les absences dûment motivées sont également payés. Bien que cette prime ne représente qu'une somme modeste à la fin du mois, elle permettra aux collaborateurs - qui en général sont bénéficiaires du RMG ou d'une petite rente d'invalidité - d'améliorer leur situation financière, d'autant plus qu'à cette prime s'ajoute les repas de midi gratuits et la prise en charge des coûts de transports (bus ou train).

L'équipe psycho sociale

essaye de les aider à retrouver la stabilité et la régularité perdue à cause de la maladie.

e) Une équipe multidisciplinaire

Les deux aspects centraux qui caractérisent le fonctionnement du Mutterter Haff sont d'une part l'approche thérapeutique à seuil bas (niedrigschwellig) et d'autre part le volet de la qualité des services rendus au client de la brasserie.

L'équipe multidisciplinaire du Haff se réunit chaque jour à midi pendant une trentaine de minutes pour discuter des problèmes de fonctionnement journalier en matière de prestation de services et de l'approche thérapeutique. En outre une réunion du personnel toutes les semaines garantit la prise en charge sérieuse des collaborateurs et permet de planifier des projets futurs.

L'équipe du Mutterter Haff ne comprend pour le moment qu'un seul psychologue qui remplit en même temps la tâche de chargé de direction, un comptable qui remplit en même temps la tâche de réceptionniste – secrétaire et deux éducateurs instructeurs responsables des services « écuries » et « brasserie »

En principe, on peut affirmer que le bon fonctionnement du Mutterter Haff est assuré par toute une équipe de spécialistes dirigée par un coordinateur. Dans la gestion quotidienne, celui-ci s'oriente au principe de la hiérarchie fonctionnelle qui assure un maximum d'autonomie pour tout membre du personnel et qui le nomme responsable du domaine de travail dans lequel il est considéré comme expert. Les décisions de plus grande envergure qui concernent tous les départements ou tous les services sont prises en général d'un commun accord dans les réunions du personnel en commun. Le facteur primordial qui garantit le bon fonctionnement des services de l'ATP asbl est le flux des informations qui doit passer à tous les niveaux et produire ainsi une gestion transparente, aussi et surtout pour les collaborateurs.

5 - Service de Placement et d'Encadrement Psychosocial (SPEP)

Ce service a été créé en vue de la recherche active et ou de la création d'emplois temporaires et permanents pour des personnes handicapées par une maladie psychique sur le marché du travail privé et public.

Malgré son intégration dans le cadre organisationnel, fonctionnel et structurel des services de l'ATP asbl, il ne s'occupe pas seulement des collaborateurs inscrits dans les ATW ou les ATN, mais il est à la disposition de toute personne en besoin et de tout service de psychiatrie - et extrahospitalier s'il s'agit de problèmes de réhabilitation ou de réintégration professionnelle.

Les collaborateurs du SPEP sont censés exercer le travail d'un "gestionnaire de places de travail" pour les malades psychiques qui désirent réintégrer le monde du travail.

La situation spécifique d'une personne en phase de réinsertion professionnelle est très complexe. Les problèmes qui se posent ne sont pas seulement d'ordre professionnel, mais concernent bien souvent d'autres aspects importants, c'est-à-dire le logement, l'encadrement thérapeutique, la situation financière etc. En vue de maximiser les chances de réussite et d'éviter l'échec, il est tout à fait indispensable d'établir un plan d'insertion en tenant absolument compte de cette complexité et fixer les conditions d'engagement de toutes les parties concernées.

Des contacts avec les services de psychiatrie œuvrant dans les autres domaines de la psychiatrie extra hospitalière, avec les médecins psychiatres, avec les assistants sociaux des secteurs, avec les familles, avec le Service du Travailleur Handicapé (STH) de l'Administration de l'emploi (ADEM) permettent de dresser un bilan psychosocial détaillé indispensable.

Le SPEP assume les tâches suivantes :

a) planifier la formation, respectivement la reconversion professionnelle

Le SPEP recherche l'école, le patron et les places de stage indispensables afin d'organiser la formation professionnelle artisanale niveau CAP, CATP, CCM, CITP... Il informe sur les possibilités de formation continue dans différentes institutions comme p. ex. les Centres de Formation Professionnelle continue (CFPC) ou les cours organisés par les différentes Chambres professionnelles, ainsi que toute autre forme agréée de formation pour adultes. Il soutient les personnes dans ces démarches et assure le suivi.

b) organiser des stages en entreprise comme premier pas de la réinsertion professionnelle dans le marché de l'emploi non protégé. À la demande de la personne concernée ces stages sont discutés et préparés par lui-même, les responsables du SPEP et l'éducateur instructeur du département respectif. Une collaboration étroite avec une personne responsable de l'entreprise qui accueillera le candidat est préalablement assurée par le service SPEP. Un suivi professionnel est toujours garanti par le SPEP afin de permettre une bonne intégration de la personne dans l'entreprise. Au besoin, un projet de parrainage pourra être initié pour soutenir la personne candidate.

c) prospection d'emplois dans les entreprises du secteur privé et public :

Contacteur et informer des entreprises sur les possibilités d'embaucher une personne handicapée par la maladie psychique et les motiver à prévoir des places de stage ou même des places de travail protégées en leur donnant l'assurance d'un suivi professionnel sérieux sous la responsabilité du SPEP, en assurant une étroite collaboration avec le Service pour Travailleurs Handicapés (STH) en profitant des avantages fixés dans la **loi de 1991 sur le travailleur handicapé** et par le **Plan d'Action National en faveur de l'emploi, voté le 12 février 1999**.

Le SPEP s'engage dans des pourparlers avec les dirigeants d'entreprise pour la création éventuelle de places de stages et ou postes de travail permanents réservés aux personnes handicapées psychiques.

d) établir les profils professionnels des places de stage et de travail protégés recherchés dans des services et firmes du marché de travail ordinaire. Le SPEP évalue et décrit les postes de stage ou d'emploi prévus pour le malade psychique quant aux exigences physiques, psychiques, sociales et professionnelles de l'emploi et il établit aussi le profil professionnel du demandeur pour arriver à pouvoir organiser une intégration optimale en évaluant les capacités, compétences et facultés des candidats en relation avec les exigences du poste disponible.

Il négocie les conditions de travail du candidat avec le patron d'entreprise, les horaires, le genre de poste occupé, le salaire, un parrainage éventuel Il informe et sensibilise les futurs collègues de travail et supérieurs hiérarchiques sur les problèmes en relation avec le handicap psychique.

e) établir et entretenir des relations étroites avec d'autres services de réintégration professionnelle. Les responsables du SPEP établissent et entretiennent des contacts réguliers avec toutes les autres associations s'occupant de la réinsertion professionnelle et de la mise au travail de personnes en difficulté de trouver un emploi (COLABOR, Objectif Plein Emploi, Jardin de Wiltz, etc. ...).

Il collabore avec les différents bureaux de l'Administration de l'Emploi (ADEM), les Offices Sociaux des Communes, le Service National d'Action Sociale (SNAS) et les Centres Médico-Sociaux (CMS).

f) motiver et préparer les personnes inscrites dans les services gérés par l'ATP asbl en vue d'une éventuelle réinsertion.

Pour préparer les collaborateurs à la nouvelle situation qu'ils rencontreront dans le monde de travail ordinaire le SPEP organise des réunions d'information régulières traitant des exigences d'un travail non protégé. Dans le cas d'une concrétisation des offres d'emploi, le SPEP apportera au candidat l'appui nécessaire pour la résolution des problèmes administratifs et organisationnels. Il négociera et fixera les conditions du suivi social aussi bien avec le candidat qu'avec son futur patron. Durant ce suivi, le SPEP aura la possibilité de contrôler et de surveiller les conditions de stage ou d'emploi qui ont été fixées préalablement.

g) le projet "Henry's Dream", en collaboration avec l'ADAPTH asbl.

Dans la conception initiale des ateliers de l'ATP asbl, les différents départements s'orientaient vers un travail exclusivement artisanal et manuel. Mais l'acquisition de machines et d'équipements techniques plus sophistiqués a fortement changé l'aspect du travail dans les départements. Aussi avec l'ouverture des nouveaux ateliers bureau service et graphisme dans les ATW, l'ATP asbl peut maintenant offrir des places de formation et de travail plutôt intellectuel. Encore est-il que jusqu'aujourd'hui un bon nombre de personnes avec une formation intellectuelle, avec un niveau d'études supérieures (ingénieurs, scientifiques, informaticiens....) ne trouvent pas un travail approprié au sein des services de l'ATP asbl.

Afin de répondre à cette demande qui devenait de plus en plus importante, il a fallu trouver des partenaires adéquats et sérieux qui pouvaient nous aider à satisfaire ce besoin.

Ce partenaire a pu être trouvé dès 1994 avec l'a.s.b.l. ADAPTH. Celle-ci gère un service qui est spécialisé dans l'adaptation de toute machine, immeuble ou matériel aux besoins spécifiques de personnes handicapées en utilisant les nouvelles technologies. Il travaille en étroite collaboration avec le Centre de Recherche Public Henri Tudor ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires de l'industrie. Ce projet profitait aussi à ce service, puisque l'équipe psychosociale

de l'ATP asbl pouvait offrir un encadrement psychologique pour les personnes avec handicap physique et ou sensoriel. En effet, leur expérience leur avait montré que ces personnes souffraient le plus souvent également de troubles psychiques resp. relationnels plus ou moins graves.

C'est donc cette complémentarité qui a motivé les responsables de l'ATP asbl et de l'ADAPTH asbl à signer le 6 avril 1995 une convention de collaboration appelée "Henri's Dream". Dans le cadre de la prise en charge d'une personne handicapée et ou malade psychique en vue d'une réhabilitation et ou rééducation professionnelle par l'ATP asbl ou par l'ADAPTH, les rôles respectifs de chaque centre se définissent comme suit :

ATP

ADAPTH

bilan psychologique ;

établir un projet de réhabilitation resp. de réinsertion

partie psychologique de la rééducation professionnelle

motivation et évaluation de la rentabilité ;

revoir besoins supplémentaires de formation

sensibilisation et information au niveau des entreprises ;

suivi de la personne en milieu professionnel

bilan ergothérapeutique ;

plan pour la rééducation professionnelle ;

partie ergothérapeutique de la rééducation professionnelle ;

aide à l'accessibilité du poste de travail ;

adaptation du poste de travail ;

sensibilisation et information au niveau des entreprises ;

suivi de la personne en milieu professionnel ;

ATP ATN ATW

20.02.2001 page PAGE 11